



**COMMUNE DE LA BARBEN**

DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

**DELIBERATION N° 16- 2021**

Nombre de membres  
en exercice ..... 14  
Nombre de membres  
présents ..... 12

Nombre de membres  
votants ..... 14

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

Date de la convocation :06/04/2021

**Objet : Tarification des concessions**

La Commune a fait procéder à l'installation de nouvelles concessions munies de caveaux de 2, 4 et 6 places dans le nouveau cimetière communal. A cette occasion, il est apparu que la commune doit fixer le tarif des caveaux en fonction du nombre de places des caveaux .

Il est donc nécessaire d'actualiser les tarifs prévus par la délibération n°12/05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**FIXE** le tarif des caveaux 2 places à 2000 €

**FIXE** le tarif des caveaux 4 places à 2800 €

**FIXE** le tarif des caveaux 6 places à 3600 €

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 13/04/2021

de la publication/notification le 13/04/2021

Fait à La Barben, le 13/04/2021

Le Maire

Franck SANTOS

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 14/04/2021

ID : 013-211300090-20210412-162021-DE

Berger  
Levrault

EXTRAIT DU

des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un le douze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Carolyn TOCHON, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : philippe CARON à Bernard JEAN,  
Michel PUECH à Michel GOURLIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

LA BARBEN, le 12 avril 2021

Le Maire

Franck SANTOS

